



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-96576>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **25-96576**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Métropole Aix Marseille Provence

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : SUIVI TECHNIQUE DE COMPOSTAGE COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN (2 lots)

Description : SUIVI TECHNIQUE DE COMPOSTAGE COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN (2 lots)

Identifiant de la procédure : aacde9dd-72c2-491d-8f9f-a7d9775ccb21

Avis précédent : 35107cf2-63dc-4302-aed9-f2e125600983-01

Identifiant interne : 72250074

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 90500000 Services liés aux déchets et aux ordures

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Métropole Aix-Marseille Provence 58 bd livon

Ville : Marseille

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires : L'estimation globale toutes reconductions comprises, tous lots confondus est de 922 784,88 Euros HT. Concernant le montant maximum, il est, toutes reconductions comprises, de 2 000 000 euros HT. L'adresse géographique et postale pour les remises des copies de sauvegarde (DCP - Le Balthazar : DCP 2 Boulevard Euroméditerranée - Quai d'Arenc, 13002 Marseille) Les candidats pourront obtenir le dossier de consultation jusqu'à la date limite de remise des offres indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence correspondant. Tous les documents seront remis gratuitement. Pour obtenir le dossier sur la plateforme électronique : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/> Il sera demandé au candidat effectuant un retrait de fournir une adresse mail. Celle-ci sera utilisée pour lui transmettre les éventuels renseignements complémentaires. L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de fournir une adresse mail valide et régulièrement consultée. Pour tous renseignements complémentaires sur cette consultation, le candidat doit se reporter au Règlement de la Consultation. Conformément à l'article R2132-7 du Code de la Commande Publique, la remise des offres par voie dématérialisée est obligatoire. La remise des offres sous forme dématérialisée sera effectuée à l'adresse : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/> Les candidats devront remettre les déclarations, certificats et attestations prévus aux articles R. 2142-1, R. 2143-3 et R. 2143-11 du Code de la commande publique, permettant de vérifier que le candidat satisfait aux conditions de participation à la consultation : cf. Règlement de la consultation.

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 461,392.44 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,000,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Zone est de la Métropole

Description : Zone est de la Métropole

Identifiant interne : 72250074 (lot 1)

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90500000 Services liés aux déchets et aux ordures

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une durée de deux ans à compter de sa notification. Le présent accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 1 fois deux ans par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 25/07/2025

Durée : 24 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 230,696.22 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Toutes reconductions le montant estimatif total est de 461 392,44 Euros HT et le montant maximum total est de 1000000 Euros HT. L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : La transition vers une économie circulaire

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en HT.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 70

Critère :

Type : Qualité

Description : La valeur technique : pondération : 30 % Sous-critère 1 : pondération : 50% intitulé : Pertinence des moyens humains et de la méthodologie dédiés à la réalisation des prestations Sous-critère 2 : pondération : 50% intitulé : Adéquation des moyens matériels proposés pour la réalisation des prestations

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 30

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Informations relatives aux délais de recours : Instance chargée des procédures de recours Tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille, Tél : +33 491134813, Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr, Fax : +33 491811387, Site web : <http://marseille.tribunal-administratif.fr> Le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr Précisions concernant les délais d'introduction des recours - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R .551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. - En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative) - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-Et-Garonne, no 358994) Instance chargée des procédures de recours Nom officiel : Tribunal administratif de Marseille Adresse postale : 31 rue François Leca Ville : Marseille Code postal : 13002 Pays : France Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Téléphone : +33 491134813 Fax : +33 491811387 Adresse internet: <http://marseille.tribunal-administratif.fr> Médiation Organe chargé des procédures de médiation Nom officiel : Comité consultatif interrégional de règlement amiable -

Préfecture de Région Adresse postale : place Felix Baret CS 80001 Ville : Marseille Cedex 06 Code postal : 13282 Pays : France Téléphone : +33 484354000 Adresse internet : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur> Pour les différends liés exclusivement à l'exécution du marché Comité consultatif interrégional de règlement amiable conformément à l'article R. 2197-1 du code de la commande publique - Préfecture de région Adresse postale : place Félix Baret, CS 80001 Code postal : 13282 MARSEILLE CEDEX 06 Téléphone : 04 84 35 40 00 Site web : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/Provence-Alpes-Côte-D'azur> Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours Nom officiel : Greffe du Tribunal administratif de Marseille Adresse postale : 31 rue Jean-François Leca Ville : Marseille Code postal : 13002 Pays : France Courriel : Greffe.ta-marseille@juradm.fr Téléphone : +33 491134813 Fax : +33 491811387 Adresse internet : <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix Marseille Provence

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : Zone ouest de la Métropole

Description : Zone ouest de la Métropole

Identifiant interne : 72250074 (lot 2)

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 90500000 Services liés aux déchets et aux ordures

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une durée de deux ans à compter de sa notification. Le présent accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 1 fois deux ans par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 25/07/2025

Durée : 24 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 230,696.22 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Toutes reconductions le montant estimatif total est de 461 392,44 Euros HT et le montant maximum total est de 1000000 Euros HT. L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : La transition vers une économie circulaire

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en HT.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 70

Critère :

Type : Qualité

Description : La valeur technique : pondération : 30 % Sous-critère 1 : pondération : 50% intitulé : Pertinence des moyens humains et de la méthodologie dédiés à la réalisation des prestations Sous-critère 2 : pondération : 50% intitulé : Adéquation des moyens matériels proposés pour la réalisation des prestations

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 30

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Informations relatives aux délais de recours : Instance chargée des procédures de recours Tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille, Tél : +33 491134813, Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr, Fax : +33 491811387, Site web : <http://marseille.tribunal-administratif.fr> Le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr Précisions concernant les délais d'introduction des recours - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants du code de

justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. - En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative) - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-Et-Garonne, no 358994) Instance chargée des procédures de recours Nom officiel : Tribunal administratif de Marseille Adresse postale : 31 rue François Leca Ville : Marseille Code postal : 13002 Pays : France Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Téléphone : +33 491134813 Fax : +33 491811387 Adresse internet: <http://marseille.tribunal-administratif.fr> Médiation Organe chargé des procédures de médiation Nom officiel : Comité consultatif interrégional de règlement amiable - Préfecture de Région Adresse postale : place Felix Baret CS 80001 Ville : Marseille Cedex 06 Code postal : 13282 Pays : France Téléphone : +33 484354000 Adresse internet : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur> Pour les différends liés exclusivement à l'exécution du marché Comité consultatif interrégional de règlement amiable conformément à l'article R. 2197-1 du code de la commande publique - Préfecture de région Adresse postale : place Félix Baret, CS 80001 Code postal : 13282 MARSEILLE CEDEX 06 Téléphone : 04 84 35 40 00 Site web : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/Provence-Alpes-Côte-D'azur> Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours Nom officiel : Greffe du Tribunal administratif de Marseille Adresse postale : 31 rue Jean-François Leca Ville : Marseille Code postal : 13002 Pays : France Courriel : Greffe.ta-marseille@juradm.fr Téléphone : +33 491134813 Fax : +33 491811387 Adresse internet : <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix Marseille Provence

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 350,210 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : TERRE 2 MAINS

Sous-traitants du lauréat :

Nom officiel : VERBE MORGANE, MOSAIQUE, EN VERS ET COMPOS'TOUT, AGROCIBIO

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE TERRE 2 MAINS LOT 1

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 175,105 Euro

Sous-traitance : Oui

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250325F00

Titre : SUIVI TECHNIQUE DE COMPOSTAGE COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN. LOT 1 ZONE EST DE LA METROPOLE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 24/06/2025

Date de conclusion du marché : 20/08/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : c30de658-e4df-4da6-9224-87f8508f98da-01

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix Marseille Provence

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : TERRE 2 MAINS

Sous-traitants du lauréat :

Nom officiel : AMELI PROVENCE, VERBE MORGANE, EN VERS ET
COMPOS'TOUT, AGROCIBIO

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE TERRE 2 MAINS LOT 2

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

Valeur de l'offre : 175,105 Euro

Sous-traitance : Oui

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250326F00

Titre : SUIVI TECHNIQUE DE COMPOSTAGE COLLECTIF SUR LE
TERRITOIRE METROPOLITAIN. LOT 2 ZONE OUST DE LA METROPOLE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 24/06/2025

Date de conclusion du marché : 21/08/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : c30de658-e4df-4da6-9224-87f8508f98da-01

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix Marseille Provence

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Métropole Aix Marseille Provence

Numéro d'enregistrement : 20005480700017

Adresse postale : 58 BD CHARLES LIVON

Ville : Marseille

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : commande-publique.entreprises@ampmetropole.fr

Téléphone : 0491999900

Adresse internet : <https://ampmetropole.fr/>

Profil de l'acheteur : <https://marchespublics.ampmetropole.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Marseille

Numéro d'enregistrement : 17130005600024

Adresse postale : 31 rue Jean-François Leca

Ville : Marseille

Code postal : 13281

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Téléphone : 0491134813

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0008

Nom officiel : AMELI PROVENCE

Taille de l'opérateur économique : Petite

Numéro d'enregistrement : 38385978200047

Adresse postale : 04 avenue du 08 mai 1945

Ville : Miramas

Code postal : 13140

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Sous-traitant

8.1 ORG-0007

Nom officiel : VERBE MORGANE

Taille de l'opérateur économique : Petite

Numéro d'enregistrement : 82356346500025

Adresse postale : 45 chemin des pinades

Ville : La bastidonne

Code postal : 84120

Subdivision pays (NUTS) : Vaucluse (FRL06)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Sous-traitant

8.1 ORG-0006

Nom officiel : MOSAIQUE

Taille de l'opérateur économique : Petite

Numéro d'enregistrement : 50119639800033

Adresse postale : 28 rue du grand pré

Ville : Volx

Code postal : 04130

Subdivision pays (NUTS) : Hautes-Alpes (FRL02)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Sous-traitant

8.1 ORG-0005

Nom officiel : EN VERS ET COMPOS'TOUT

Taille de l'opérateur économique : Petite

Numéro d'enregistrement : 94129451400018

Adresse postale : Impasse de bon rencontre

Ville : Allauch

Code postal : 13190

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Sous-traitant

8.1 ORG-0004

Nom officiel : AGROCIBIO

Taille de l'opérateur économique : Petite

Numéro d'enregistrement : 90792793300024

Adresse postale : 146 Allée du perdigau

Ville : Salon de provence

Code postal : 13100

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Sous-traitant

8.1 ORG-0003

Nom officiel : TERRE 2 MAINS

Taille de l'opérateur économique : Moyenne

Numéro d'enregistrement : 97919412300027

Adresse postale : 40 avenue des chutes lavie

Ville : MARSEILLE

Code postal : 13004

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0004

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : c02c0307-e29a-48b8-b55b-a890911a51ab - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 29/08/2025 à 13:59

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/08/2025